L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et Bruxelles Laïque asbl

Pour des alternatives à l'enfermement

Prisons – Centres fermés – IPPJ – Hôpitaux psychiatriques

Colloque : mercredi 19 janvier 2011
de 8h30 à 17h30

au Parlement de la Communauté française
Rue Royale, n°72 - 1000 Bruxelles

Bruxelles Laïque asbl
Avenue de Stalingrad, 18-20 - 1000 Bruxelles

Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles
Palais de Justice - Place Poelaert - 1000 Bruxelles

L'Institut des Droits de l'Homme

Argument

Les atteintes à la dignité humaine et aux droits fondamentaux
se constatent de manière récurrente dans la plupart des lieux d'enfermement.
Ces institutions posent aussi question quant aux finalités qu'elles visent.
Ne créent-elles pas plus de problèmes qu'elles n'en résolvent ?
L'enfermement ne permet ni de réduire la délinquance, ni de maîtriser l'immigration,
ni de faciliter la réinsertion, ni de retrouver un certain équilibre psychique.
Pourtant, nos sociétés ont tendance à enfermer toujours plus,
que ce soit entre des murs ou via des formes de confinement plus subtiles.

Ces constats ont déjà fait l'objet de nombreuses publications et rencontres.
Il devient lassant de les répéter. Il est temps de passer à autre chose !
C'est pourquoi le colloque se voudra résolument tourné vers la recherche
d'alternatives aux différents systèmes d'enfermement actuels.
Au sein de quatre ateliers, des alternatives à court ou long terme
seront présentées et discutées.

Partant du postulat que l'enfermement n'est pas compatible
avec les prétentions démocratiques de notre société,
il s'agira de trouver des réponses constructives
plus conformes aux chartes des droits fondamentaux
et davantage susceptibles de contribuer à la pacification,
l'émancipation et la justice sociales.

Programme

08h30 : Accueil des participants

08h45-10h30 : Séance plénière

08h45 : Mot de bienvenue par **Jean-Charles LUPERTO**, président du Parlement de la Communauté française de Belgique

09h00 : Introduction par **Ariane HASSID**, présidente de Bruxelles Laïque asbl, et **Jean-Pierre BUYLE**, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

09h15 : *Enfermer au XXIe siècle : pour quoi faire ? Une approche transversale de l'enfermement*
par **Yves CARTUYVELS**, juriste et criminologue, professeur aux FUSL

09h45 : *Est-il possible de "penser autrement" l'enfermement ?*
par **Edouard DELRUELLE**, professeur de philosophie à l'ULg et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

10h15 : Présentation sommaire des quatre ateliers du colloque par **Mathieu BIETLOT**, coordinateur sociopolitique à Bruxelles Laïque

10h30 : Pause café

11h00 – 12h30 : Travaux en ateliers : propositions d'alternatives

Atelier n°1 : Les alternatives à l'enfermement carcéral

Atelier n°2 : Les alternatives à la détention administrative des étrangers

Atelier n°3 : Les alternatives à l'enfermement des mineurs

Atelier n°4 : Les alternatives à l'internement psychiatrique

12h30 : Pause midi

14h00-15h30 : Suite des travaux en ateliers : discussion des propositions
Notamment en présence d'acteurs de terrain et de responsables institutionnels.

15h30 : Pause café

16h00-17h15 : Séance plénière

16h00 : Restitution des quatre ateliers par leur rapporteur respectif

17h00 : Conclusions par **Dan KAMINSKI**, professeur de criminologie, directeur du Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité, UCL

17h30 : Clôture

Atelier n°1
Les alternatives à l'enfermement carcéral

Animation : **Juliette BÉGHIN** (Bruxelles Laïque) et **Delphine PACI** (OFBB)

Diagnostic carcéral : une pathologie incurable ?
Par **Juliette BÉGHIN**, Bruxelles Laïque et commission "Prisons" de la Ligue des Droits de l'Homme, et **Delphine PACI**, avocate au barreau de Bruxelles et présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons

La reconnaissance nationale et internationale des droits des détenus participe-t-elle à la réduction de l'enfermement ?
Par **Marie-Aude BEERNAERT**, professeur de droit et criminologie, Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité, UCL, membre de la commission "Prisons" de la Ligue des Droits de l'Homme

Apports et limites des alternatives aux peines privatives de liberté
Par **Pierre REYNAERT**, responsable du Service Expertise de la Direction Générale des Maisons de Justice

De la peine privative de liberté comme* ultima ratio *à son abolition
Par **Philippe MARY**, professeur ordinaire à la Faculté de droit et de criminologie, Centre de recherches criminologiques, ULB

Atelier n°2
Les alternatives à la détention administrative des étrangers

Animation : **Mathieu BIETLOT** (Bruxelles Laïque) et **Jean-Marc PICARD** (OFBB)

Les "maisons de retour" : un début d'alternative à l'enfermement ?
Par **Philippe NICODEME**, directeur du Médiateur fédéral, co-auteur du rapport "Investigation sur le fonctionnement des centres fermés gérés par l'Office des étrangers", juin 2009

Une politique intégrée d'accueil dans les centres ouverts, coaching et implication du demandeur d'asile à toutes les étapes, jusqu'au retour éventuel
Par **Pieter STOCKMANS**, beleidsmedewerker "detentie, terugkeer en minderjarigen" aan Vluchtelingenwerk Vlaanderen

La détention administrative des étrangers comme mesure de dernier recours
Par **Christophe RENDERS**, directeur de Jesuit Refugee Service Belgium

Vers une nouvelle politique de migration légale pour diminuer le nombre d'étrangers non autorisés
Par **Sonia GSIR**, chercheuse au CEDEM - ULg, auteur d'une thèse sur les politiques européennes de migration

La liberté de circulation pour tous, une alternative cohérente à long terme
Par **Nathalie FERRE**, professeur de droit à l'Université de Paris 13 et ancienne présidente du Groupe d'information et de soutien à tous les immigrés (GISTI - France)

Atelier n°3 :
Les alternatives à l'enfermement des mineurs

Animation : **Thomas LAMBRECHTS** (Bruxelles Laïque) et **Carla NAGELS** (professeur de criminologie, ULB)

Introduction : tendance et évolution de la législation en matière d'enfermement des mineurs
Par **Thierry MOREAU**, avocat au barreau de Nivelles, professeur et président de l'École de criminologie, UCL

Humanisation des conditions actuelles de détention et particularités de l'enfermement des mineurs
Par **Alice JASPART**, docteur en criminologie, Centre de recherches criminologiques, ULB

La justice réparatrice, une réponse systématique qui renforce la guérison des lésions des victimes, des délinquants et des communautés, causées ou révélées par le délit
Par **Lode WALGRAEVE**, criminologue, KUL, pionnier de la justice réparatrice en Belgique

"Jeugdsanctierecht" : donner des droits aux mineurs comme alternative à la recrudescence de l'enfermement
Par **Els DUMORTIER**, professeur de criminologie, VUB

La "prestation", un acte de réparation, une punition ou une occasion positive ?
Par **Laurent DUMOULIN**, directeur du JET, Service de Prestations Educatives et Philanthropiques de Tournai, et président de la commission "Jeunesse" de la Ligue des Droits de l'Homme

Atelier n°4 :
Les alternatives à l'internement psychiatrique

Animation : **Chantal de BREMAEKER** (OFBB) et **Cedric TOLLEY** (Bruxelles Laïque)

Tour d'horizon de la situation législative en matière d'enfermement psychiatrique ; quelques pistes pour améliorer le système actuel
Par **Jean-Christophe VAN DEN STEEN**, avocat au barreau de Bruxelles

Substitution des prises en charge ambulatoires à l'internement. Dans quels types de services et structures investir ? Que laisse augurer le projet de réforme de la psychiatrie ?
Par **Charles BURQUEL**, psychiatre, médecin-directeur des S.S.M. Le Méridien et La Gerbe, président de la Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale

Les réflexions et pratiques italiennes en matière d'antipsychiatrie : la déconnexion des questions de maladie mentale et de dangerosité, la cité thérapeutique et la négociation infinie
Par **Mario COLUCCI**, psychiatre et professeur de philosophie à Trieste, spécialiste de Basaglia et acteur de l'antipsychiatrie

A partir des expériences de l'Autre "lieu", une réflexion sur le lien social à maintenir ou à retisser comme réponse fondamentale aux difficultés psychiques
par **Yves-Luc CONREUR**, animateur socioculturel et co-fondateur de l'Autre "lieu"

Renseignements pratiques

Adresse
Parlement de la Communauté française
Rue Royale, n°72 - 1000 Bruxelles

Accès
Métro : Parc • Tram : 92, 93, 94 • Parking Loi à proximité

Horaire
Mercredi 19 janvier 2011, de 8h30 à 17h30

P.A.F., sandwich et farde de documentation compris
20 € / 10 € (stagiaires, étudiants, chômeurs)

L'inscription n'est définitive qu'après versement sur le compte de Bruxelles Laïque :
068-2269486-04

Le colloque est agréé au titre de formation permanente pour avocats par l'OBFG et valorisé à 6 points de formation juridique.

Une demande de reconnaissance et d'intervention a été adressée à l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) pour les frais d'inscription des magistrats et stagiaires judiciaires.

Pour celles et ceux qui le souhaitent le colloque se prolongera par une soirée littéraire au palais de justice autour du **centenaire de Jean Genet**, poète et voleur (renseignements : rose-lyne.jamme@barreaudebruxelles.be)

Inscription

indispensable avant le 10 janvier 2011

Par téléphone
02/289.69.00

fax
02/502.98.73

ou courriel
bruxelles.laique@laicite.be

Mentions devant figurer dans la demande d'inscription :

Nom

Prénom

Adresse

Email

Titre et fonction

Atelier choisi

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française.
Editeur responsable : A. Hassid, av. de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles